

## DOSSIER : LES ELECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Chers Amis,

Les élections des parents d'élèves auront lieu les 14 et 15 octobre 2005

**Chaque parent peut voter \* et être candidat dans chaque établissement où il a un enfant** quelle que soit leur situation matrimoniale, qu'ils vivent ensemble ou pas, sauf s'ils se sont vus retirer l'autorité parentale..  
**Les 2 parents ont la possibilité d'être candidats sur la même liste**

\*maternelle, primaire, collège, lycée, lycées professionnels, ainsi que les parents des classes préparatoires et les parents de BTS.

### Rappel des Points importants :

- ⇒ Les 2 parents sont électeurs et éligibles, qu'ils soient séparés ou non.
- ⇒ Nécessité de présenter des listes intitulées FCPE afin que les suffrages soient décomptés FCPE
- ⇒ Une liste même incomplète est valable (2 noms minimum).
- ⇒ Le matériel doit être envoyé aux 2 parents qu'ils résident ensemble ou non.

*Les administrateurs départementaux siègent dans les instances décisionnaires de l'Éducation Nationale*

**LE CDEN**, Comité Départemental de l'Éducation Nationale s'est tenu le 9 septembre 2005, réunissant, l'Inspecteur d'Académie, des élus locaux, des conseillers régionaux en charge des questions scolaires, des syndicats de l'Éducation Nationale et des représentants de parents d'élèves.

Les questions de l'ordre du jour, intéressant les parents, touchaient aux mesures relatives à l'enseignement du premier degré, c'est-à-dire aux réajustements de rentrée des mesures de carte scolaire.

Cette année, la dotation de 0 poste pour notre académie, rend les « calculs » difficiles : une ouverture de classe entraînant une fermeture par ailleurs !

**Tous les Conseils Locaux qui se sont mobilisés dès la rentrée, afin de demander ou de confirmer l'ouverture d'une classe ont été entendus :**

À Nice, Ronchèse en maternelle, ou J. Macé en élémentaire, par exemple.

Mais aussi la maternelle Les Copains, à Beausoleil, la maternelle Fontette à Saint Paul, à Grasse : une classe élémentaire a été ouverte à Dracéa, à Mougins (Saint martin de Gioue), à Roquestéron (Groupe scolaire du Soleil), à Levens (Saint Roch), à Valbonne (Campouns).

**La scolarité des moins de trois ans n'est plus une priorité de nos écoles maternelles ; un « petit » effort est consenti en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) : à Carros, deux ouvertures à l'école Guillonnet, une en maternelle et une en primaire, et plus particulièrement sur les ZEP Bon Voyage et Ariane ; des moyens ont été accordés afin de créer des emplois pour l'accueil des enfants de deux ans... à suivre...**

Des fermetures supplémentaires, dotation nulle oblige, à Nice (maternelle Sainte Hélène), Cannes (Vagliano) et Mandé lieu (maternelle Mistral), s'ajoutent aux postes bloqués dès le CDEN de février 2005 et n'ayant pas été maintenus : à Nice (la Lanterne), à Saint André de la Roche (Colomas et Musso) à Roquebrune Cap Martin (la Plage) et à Beausoleil (P. Doumer). A noter enfin, l'école de Pessicart, à Nice, a réussi à maintenir sa classe unique.

**N'hésitez pas à nous faire parvenir les chiffres « réels » de vos établissements, vos problèmes ou vos interrogations, afin que nous puissions préparer le prochain CDEN du mois de novembre 2005. L'académie avancera ses chiffres et ses propositions, qui ne pourront que refléter le budget à la baisse de l'Éducation Nationale; nous devons pouvoir travailler avec nos propres données, relatant au plus juste la réalité du terrain.**

# FCPE INFORMOS 06

### FCPE services :

Tél. : 04 93 88 50 00

Fax : 04 93 87 22 05

E.mail :

fcpe06@wanadoo.fr

Site : www.fcpe06.org

### Ouverture du

siège :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Permanences d'administrateurs le mardi soir à partir de 19h.

## DOSSIER ELECTIONS...

IMPORTANT : N'oubliez pas de demander au chef d'établissement le document intitulé :  
ANNEXE I-A : liste des candidatures  
ANNEXE I-B : déclaration des candidatures  
ANNEXE III : Résultats (modèles joints)

### PROFESSIONS DE FOI :

Vous pouvez récupérer sur les sites de la FCPE nationale et départementale une profession de foi type, que vous pouvez personnaliser selon les besoins de votre établissement.

Site Alpes-Maritimes : [www.fcpe06.org](http://www.fcpe06.org)

Site national : [www.fcpe.ass.fr](http://www.fcpe.ass.fr)

**Liste électorale** : les deux parents doivent figurer sur la liste électorale. Pour cela, l'établissement doit demander en début d'année scolaire les coordonnées des deux parents. La liste électorale peut être mise à jour jusqu'au jour du scrutin.

LA LISTE D'UNION est une liste présentée conjointement par deux associations. Veiller à ce que nos candidats fassent figurer le sigle FCPE en face de leur nom. Cependant, les voix ne seront pas comptabilisées comme des voix FCPE.

Essayez toujours de monter une liste FCPE (il suffit d'être deux) plutôt que de figurer sur une liste d'union. Bulletins et déclaration de candidature à entête FCPE et NON liste d'union, ceci afin que nos votes soient bien comptabilisés par les instances Académiques .

## LA COMMISSION ÉLECTORALE

### (PREMIER DEGRÉ)

Si cette commission n'a pas été installée lors du conseil d'école de juin 2005, demander au directeur qu'elle soit mise en place au début de cette année scolaire. La commission est constituée du directeur (président), d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un DDEN et éventuellement d'un représentant de la mairie. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation des élections qui ont lieu à une date qu'elle choisit, en accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, parmi les dates fixées par le ministre de l'Éducation nationale. Ladite commission constituée en bureau des élections établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote par correspondance sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.

## FRAIS D'ELECTION

### NICE : Ecoles maternelles et primaires

#### SUBVENTION FRAIS D'ÉLECTION

La mairie de Nice reverse à la FCPE Départementale 0.35 € par électeurs pour les écoles qui présentent une liste FCPE. Pour obtenir ce remboursement :

**Dès la proclamation des résultats, il est impératif que les conseils locaux de Nice nous renvoient copie du procès-verbal des élections signé par le directeur de l'école.**

La mairie de Nice effectue le remboursement au département courant mai, le CDPE reverse ensuite aux conseils locaux.

Cette année encore, du fait que les 2 parents sont électeurs, les frais seront doublés.

#### POUR LES COMMUNES EN DEHORS DE NICE :

**Dans le 1er degré** : les frais sont à la charge des communes donc des écoles

**Dans le 2nd degré** ; les frais sont imputés sur le budget de l'établissement

**RESULTATS** : compte tenu de la grève administrative des directeurs d'écoles, certains ne remontent pas les résultats à l'Inspection académique. Aussi, nous vous demandons de signer la fiche officielle des résultats des élections et d'en demander une photocopie. Nous nous en servons pour faire officialiser nos résultats auprès de l'Inspection d'académie.

### Matériel de vote : envoi et prise en charge

L'ensemble du matériel de vote doit parvenir à **chacun des parents**, même s'ils résident sous le même toit. Les dépenses relatives à la fourniture des enveloppes et des bulletins de vote sont à la charge des établissements scolaires. Seules les professions de foi sont à la charge des candidats.

## DATES A RETENIR : CALENDRIER ÉLECTORAL

### Septembre 2005

Mise en place de la commission électorale dans le premier degré (sauf si cela a été fait en juin)

**Premier degré : du vendredi 9 septembre 2005 au vendredi 7 octobre 2005**

**Second degré : du vendredi 16 septembre 2005 au vendredi 14 octobre 2005**

les responsables des listes de candidats ont la possibilité de prendre connaissance de la liste électorale (noms et adresses des parents d'élèves de l'établissement ayant donné leur accord exprès à cette communication). **Ils peuvent en prendre copie s'ils le souhaitent.**

### Vendredi 16 septembre 2005

Dans le second degré, le chef d'établissement doit réunir avant cette date les responsables d'associations ainsi que les parents souhaitant présenter une liste. Lors de cette réunion, le calendrier des opérations est arrêté.

### Samedi 24 septembre 2005

Date limite pour l'arrêt de la liste électorale.

10 jours avant le scrutin

### Date limite de dépôt des listes de candidatures.

**Mardi 4 octobre 2005 pour scrutin du 14.10.2005**

**Mercredi 5 octobre 2005 pour scrutin du 15.10.2005**

**ATTENTION :**

**Grève Nationale prévue le 4 octobre  
déposer vos listes le 3 .10.2005 au plus tard**

### Jeudi 6 octobre 2005

Date limite pour remplacer un candidat qui se désisterait.

### Samedi 8 octobre 2005

Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote aux parents.

### Vendredi 14 octobre 2005

Jour du scrutin.

### Mardi 18 octobre 2005

Date limite pour porter un recours auprès de l'IA (premier degré) ou du recteur (second degré).

**2** : c'est le nombre MINIMUM de candidats pour présenter une liste FCPE.

Il n'y a pas de mention titulaire ou suppléant (sur le bulletin de vote) dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. Les candidats sont simplement classés dans un ordre préférentiel.

**Les parents des classes post bac (classes prépa et BTS) sont électeurs et peuvent être candidats.**

**Les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents français.**

**OBJECTIF FCPE :** établir des listes de candidats dans le maximum d'établissements pour siéger aux conseils d'école ou aux Conseils d'Administration.

### MOYENS POUR Y ARRIVER :

- Vous pouvez consulter, auprès du chef d'établissement la liste électorale.

- Vous pouvez demander au secrétariat FCPE (04.93.88.50.00) si des bulletins d'adhésions de votre conseil local sont arrivés directement ; s'il y a des adhérents dans votre groupe scolaire ou établissement (il peut s'agir de parents ayant plusieurs enfants et ayant adhéré dans un autre établissement).

- En accord avec la commission électorale, confectionnez le bulletin de vote et la profession de foi (modèle type joint) en la personnalisant si possible sur les questions de votre établissement.

## DES PARENTS FORMÉS.....RAPPEL DES FORMATIONS ORGANISEES PAR LA FCPE06

Inscrivez vos candidats, ces formations sont destinées aux candidats des CE et CA, futurs élus FCPE. Contactez le siège au 04.93.88.50.00

### 1. NICE ET EST DU DEPARTEMENT

#### lieu de la formation :

au siège de la FCPE 06, 6 rue de France à Nice

#### - Jeudi 6 octobre à 18H30

Formation des Parents élus au conseil d'administration d'un EPLE (*collège, lycée et lycée professionnel*)

#### - Jeudi 6 octobre à 20H30

Formation des Parents élus au conseil d'école (*maternelle et primaire*)

### 2. OUEST DU DEPARTEMENT

#### lieu de la formation :

MJC Ranguin, salle orange à Cannes La Bocca (proche du collège Gérard Philippe)

#### - Jeudi 13 octobre à 18H30

Formation des Parents élus au conseil d'administration d'un EPLE (*collège, lycée et lycée professionnel*)

#### - Jeudi 13 octobre à 20H30.

Formation des Parents élus au conseil d'école (*maternelle et primaire*)

### CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2005-2006

Semaine	4 jours	5 jours
TOUSSAINT	Du vendredi 21 octobre 2005 au jeudi 3 novembre	Du samedi 22 octobre 2005 au jeudi 3 novembre 2005
NOËL	Vendredi 16 décembre 2005 Au mardi 3 janvier 2006	Samedi 17 décembre 2005 Au mardi 3 janvier 2006
HIVER	Mercredi 15 février 2006 Au lundi 27 février 2006	Samedi 11 février 2006 Au lundi 27 février 2006
PRINTEMPS	Vendredi 14 avril 2006 Au mardi 2 mai 2006	Samedi 15 avril 2006 Au mardi 2 mai 2006
VACANCES D'ETE	Vendredi 7 juillet 2006	Mardi 4 juillet 2006
Mercredis exceptionnels de classe	Mercredi 9.11.2005 Mercredi 3 mai 2006 Mercredi 10 mai 2006 Mercredi 24 mai 2006	

### LE CDPE VOUS PROPOSE :

#### MATERIEL DES ELECTIONS

Vous pouvez passer commande auprès du siège départemental : à prix coûtant

- Photocopier vos documents ( convocation AG, journal d'information aux parents) copie à 0.03 euro
  - **Enveloppes : (3 formats),**
    - A5 blanches ou Krafts à 0.04 € l'unité
    - (114x162) blanches à 0.03 € l'unité
    - Env. bulletin de vote à 0.03 € l'unité
  - **tirage des professions de foi**
  - **Tirage bulletins de vote.**

Le secrétariat peut vous aider pour les maquettes, un ordinateur peut être mis à votre disposition au siège. **Téléphoner** au 04.93.88.50.00

### Pièces jointes :

1. FICHE RESULTATS ELECTIONS 2005-2006
2. ELECTION : Récapitulatif des procédures
2. Profession foi type
4. Affiches Électorales (1 ex)
5. Annexe I-A et I-B liste et déclaration des candidatures
6. Annexe III (élections)
7. Annexe II A-B-C : calcul des résultats

Bulletin réalisé grâce aux cotisations des adhérents et au soutien financier du Conseil Régional.